

Soutien à Alexandre : Rassemblement jeudi 7 mai

Quand Pelico a décidé de signer un contrat avec un fournisseur d'armes d'Israël l'an dernier, les employé·es se sont mobilisé·es pour faire entendre leurs revendications : "Nous ne voulons pas que notre travail serve à améliorer la production de bombes, et encore moins pour aider un Etat génocidaire !"

Depuis, la direction de Pelico enchaîne les procédures contre Alexandre, notre représentant syndical :

- Avril 2025 : Demande d'autorisation de licenciement → **L'inspection du travail la refuse en juin**
- Septembre 2025 : Recours hiérarchique pour contester cette décision → **Le ministère du travail maintient le refus de licenciement en décembre**
- Février 2026 : Alexandre est convoqué pour un entretien préalable à licenciement
- 07 avril 2026 : **Appel au Tribunal Administratif pour contester le recours hiérarchique**
- 25 avril 2026 : **Nouvelle demande d'autorisation de licenciement**

En réprimant Alexandre, l'entreprise veut en réalité étouffer la parole des travailleur·euse.s qui dénoncent la collaboration de Pelico avec l'un des principaux fournisseurs d'armes complice du génocide à Gaza. Une bonne occasion pour elle de se débarrasser d'un RSS et d'une section syndicale déterminée à défendre les droits des salariés.

Soyons nombreux·ses à soutenir Alexandre le jour de sa convocation !

Rassemblement jeudi 7 mai à 8h30

1 rue Chanoine Collin, Metz